



Education et formation aux droits de l'homme

Questionnaire s'adressant aux **organisations de la société civile, notamment les ONG**, dans le cadre des consultations menées par le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme auprès de toutes les parties prenantes, à la demande du Conseil des droits de l'homme conformément à la résolution 6/10 du 28 septembre 2007 sur les éléments possibles à inclure à un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

1. Le droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme est-il reconnu dans vos programmes et est-il pris en considération lors de la planification de vos activités?

2. Quel est le rôle de votre institution dans la mise en œuvre du droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme? Est-ce que vous considérez que ce rôle est adéquat?

- 3a. Quelles modalités pratiques ont-elles été mises en place dans le but de mettre en œuvre le droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme ?

- 3b. En l'absence d'une reconnaissance explicite du droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, que faites-vous dans le domaine de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme ?

4. Commentaires et suggestions sur les nouveaux éléments potentiels à inclure à une future déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

A retourner au plus tard le **31 décembre 2008** à:
hrcadvisorycommittee@ohchr.org

OU
Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,
A l'attention de Mme. Elena Kountouri Tapiero
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,
Palais Wilson, Bureau 4-072, Office des Nations Unies à Genève,
CH-1211, Genève 10, Suisse
